

agenda 21 ▶

île de La Réunion

Sommaire

Mot du président de la Région	1
Le développement durable	
Qu'est-ce que c'est?	2
Une notion récente	3
De Stockholm à Rio: la naissance d'un concept	4
Les grands principes du développement durable	5
Les fondements de la réussite	6
Les outils du développement durable	7
Deux exemples de projets menés avec une démarche de développement durable	8
L'Agenda 21 local	
Qu'est-ce que c'est?	9
Les acteurs de l'Agenda 21 local	
L'Agenda 21 de La Réunion: 5 ans de travaux	10
Les fiches actions 2002-2003	11
Les fiches actions 2004-2005	12
Glossaire	13

Les 3^e rencontres réunionnaises du développement durable, qui se tiennent les 21 et 22 février 2007 à Saint-Denis, marquent la 5^e année de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de La Réunion. Initié par la Région Réunion le 14 février 2002, en partenariat avec l'État, le Département et plusieurs acteurs de la société réunionnaise, l'Agenda 21 vise à construire un projet de territoire, où l'ensemble des actions publiques, consulaires, privées, et associatives, favorise un développement durable. Cela implique un aménagement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace. Cet Agenda 21 contribue en même temps à la définition d'un nouveau contrat social, unissant toute la population de La Réunion, et plaçant l'Homme au cœur des préoccupations.

À l'aube d'un siècle où l'Humanité entière est confrontée au triple défi de la transition démographique, des changements climatiques et de la mondialisation de l'économie, La Réunion, petit territoire insulaire, doit accomplir les bons choix. Elle recherche la cohésion de ses politiques d'occupation du territoire, de maîtrise d'énergie, de déplacements, de développement économique, de tourisme, de culture ou encore d'éducation. L'économie réunionnaise doit également se préparer à trouver sa place dans les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP, tout en anticipant les échéances du prochain règlement sucrier.

2007 est une année décisive car elle marque la mise en œuvre de nouveaux contrats liant La Réunion à l'État et à l'Europe. Cette collaboration définit des moyens financiers, sans précédent, qui favoriseront le développement de notre île pour les sept prochaines années, avec des répercussions au-delà encore. Le protocole d'accord sur le financement de la nouvelle route du littoral et du tram train, signé le 19 janvier dernier entre l'État et la Région Réunion à Matignon, constitue une nouvelle étape dans la construction du développement durable à La Réunion. Les Réunionnais bénéficieront dès 2013 d'un moyen de transport collectif moderne et performant, qui répond aux exigences du développement durable.

La Réunion doit se projeter dans le long terme. C'est également dans cette perspective que les travaux du Plan Réunionnais de Développement Durable ont été lancés par la Région Réunion. Fondé sur la valorisation des atouts propres de La Réunion, ce plan s'inscrit dans la démarche de l'Agenda 21 : associer la population réunionnaise aux choix à effectuer pour l'avenir de notre île et des générations futures.

Du Sommet de la Terre de Rio en 1992, à la récente conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale, l'idée de la nécessité d'union de tous les acteurs du développement pour préserver notre planète s'est imposée à tous. La Réunion, monde en miniature, écosystème fragile, peut servir d'exemple.

Ainsi, c'est avec l'ensemble des signataires de l'Agenda 21 que se bâtit dès aujourd'hui l'île de demain...

Paul VERGES
Président du Conseil Régional de La Réunion

La définition communément acceptée est celle donnée en 1987 par le rapport Brundtland¹.

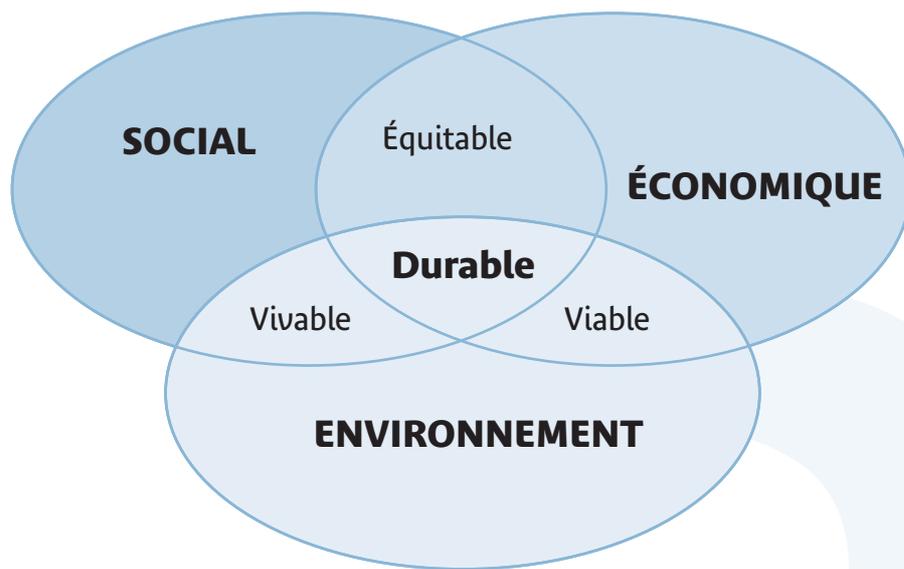
" Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. "

Pour le Comité 21², le développement durable, "c'est porter attention aux générations à qui l'on confiera sa commune [sa Région]; c'est donner, dans la durée, une priorité à la gestion et au patrimoine au moins autant qu'aux équipements; c'est ménager les ressources non renouvelables et donc recycler davantage, être économe des territoires et des espaces, être respectueux de l'environnement, encourager les emplois durables (entretien, services de proximité, ...), éviter les ruptures d'équilibre par les risques majeurs (inondations, incendies de forêt, glissements de terrain, accidents technologiques, ...), réduire la dégradation du cadre de vie, gérer les milieux fragiles, l'eau, l'air, les sols; c'est réduire la pauvreté, l'exclusion; c'est encourager l'écocitoyenneté; c'est être solidaire avec le monde."

Concrètement est qualifié de durable, un développement qui garantit à la fois, et à long terme, (maintenant et dans le futur) le progrès économique, social et environnemental de nos sociétés en visant :

- une croissance économique efficace, satisfaisant les besoins de tous et limitant les coûts,
- une cohésion sociale offrant à tous un accès à l'emploi et à une haute qualité de vie,
- l'amélioration et l'entretien de l'environnement (ce qui nous entoure) dont dépend la vie.

C'est donc un nouveau modèle de développement de nos sociétés qu'il faut mettre en place.



Les trois piliers du développement durable

¹ Brundtland G. H., 1988 : Notre avenir à tous (version française), Éditions du fleuve, Montréal

² Comité 21, 1995 : Bien gérer votre commune aujourd'hui pour le XXI^e siècle.

Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un **nouveau projet de société** qui tente de remédier aux excès d'un mode de développement dont les limites sont devenues perceptibles dès le début des années 70¹.

■ A cette époque, on a pris conscience que les activités économiques généraient des atteintes à l'environnement visibles, localisées (déchets, fumées d'usines, pollutions des cours d'eau,...), à effet immédiat et dont les responsables étaient aisément identifiés. Des administrations spécialisées (ministères de l'Environnement) ont été créées et les premières réglementations spécifiques sont apparues (loi sur la protection de la nature,...). Les traitements envisagés étaient curatifs : on traitait les pollutions en aval, par leur dilution.²

Au cours des années 80, c'est l'existence de pollutions et de dérèglements globaux (trou dans la couche d'ozone, pluies acides, désertification, effet de serre, déforestation,...) qui a été découverte et portée à la connaissance du public. Ces atteintes au milieu naturel sont diffuses et leurs origines et leurs responsables ne sont pas clairement identifiables.

On a alors admis que leurs effets pouvaient être lointains, indirects et avoir des répercussions à long terme. Des approches intégrées des problèmes ont été instaurées et examinées avec toutes les parties concernées. Les traitements étaient préventifs et on préconisait des technologies propres.

Le dernier rapport du WWF (World Wide Fund for Nature)³ confirme ces faits. Il fait état d'un déclin de 33 % de l'état des écosystèmes de la Terre au cours des 30 dernières années. Ce déclin va de pair avec l'accroissement d'environ 50 %, durant la même période, de la pression [écologique] exercée par l'humanité sur la planète. Cette pression dépasse, depuis les années 70, le rythme de régénération de l'espace où vit l'ensemble des êtres vivants de notre planète (biosphère). Cette pression explique la décroissance des espèces vivantes au rythme de 1 % par an, les changements climatiques,...

■ Par ailleurs, sur le plan économique et social, il apparaît que les politiques de ces 20 dernières années ont

maintenu voire accentué les inégalités entre pays riches et pays pauvres, population riche et population pauvre au sein d'un même pays, d'une même région ou d'une même ville. Le creusement des inégalités est tel qu'il a conduit à l'exclusion et à la constitution d'une société à deux vitesses. Pourtant les pays développés n'ont jamais été aussi riches et les progrès du développement aussi sensibles.

Il convient donc d'accorder la plus grande priorité aux besoins essentiels des plus démunis. C'est ce que C. Brodhag qualifie de concept de besoin et qui est le "pilier" social du développement durable.

UNE AUTRE FAÇON D'AGIR

Le développement économique ne peut donc plus se concevoir, aujourd'hui et pour l'avenir, sans prendre en compte le progrès social, la lutte contre les inégalités et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. C'est le sens que revêt la notion de développement durable.

La réalisation d'un développement durable nécessitera de profondes modifications dans les modèles actuels de développement, de production, de consommation et de comportement. Elle nécessite de dépasser les cloisonnements entre services, entre spécialités, entre acteurs.

Ce n'est pas une pratique nouvelle et spécialisée qui viendrait s'ajouter aux outils politiques existants. Il doit non seulement les imprégner, mais aussi les renouveler et les coordonner en leur donnant une cohérence. Il s'agit de reconsidérer les politiques existantes à la lumière des impératifs du développement durable plutôt que de rajouter de nouvelles procédures étiquetées "développement durable" aux politiques.

¹ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 1998 : Villes et développement durable. Dossier documentaire. Centre de documentation de l'urbanisme.

² Brodhag, 2001 : Principes et logiques du développement durable : vers un Agenda 21 pour l'île. Interventions à la Région et au Conseil Général de La Réunion. 10 - 14 septembre 2001.

³ Source : WWF, Living planet report 2000, <http://www.panda.org/livingplanet/lpr00>

Une trentaine d'années nous séparent de l'émergence de la notion de développement durable. Les approches de l'environnement ont considérablement changé durant cette période.

Cette période est marquée par un ensemble d'événements et de grands sommets internationaux qui ont consacré l'apparition de cette notion.

■ A la fin des années 60 apparaît une prise en compte de la dégradation des milieux naturels liée à la croissance économique. **Le Club de Rome**¹ lance un cri d'alarme sur le constat de dégradation des écosystèmes par la croissance économique, avec le slogan "halte à la croissance"².

C'est à cette époque qu'apparaissent les grands mouvements de l'écologie politique et qu'une prise de conscience commence à se faire dans l'opinion publique. Les indicateurs sur l'état de la planète sont dans le rouge attestant que les dégradations à l'environnement sont importantes.

■ En 1972, le **sommet des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm** met en garde la communauté internationale sur l'épuisement des ressources naturelles. La notion d'éco-développement naît alors. Elle prône un mode de développement intégrant les contraintes environnementales. C'est à cette époque que sont créés la plupart des ministères de l'Environnement (France: 1971).

■ En 1987, Madame Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, soumet à l'assemblée générale des Nations Unies, un rapport intitulé: "*Our common future*"³. Ce texte introduit la notion de développement durable. Il présente la protection de l'environnement comme une priorité internationale, exigeant de réformer le système économique. Le développement durable entre alors véritablement dans la sphère politique.

Le rapport Brundtland est une étape essentielle dans le chemin qui mène les États et les acteurs socio-économiques à reconnaître la nécessaire évolution des modes de développement. Pour la première fois sont liées les notions d'environnement et de solidarité envers les générations futures, ce qui induit en particulier les principes de responsabilité, de prévention, de précaution... et l'échelle du long terme dans les prises de décision.

■ C'est la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (**Sommet de la Terre de Rio en 1992**) qui consacre pleinement le terme de développement durable.

En présence de milliers d'associations, 173 États signent un programme d'actions pour le **xxi^e siècle**: "l'Agenda 21". Ce programme définit les 27 principes qui permettraient de concilier les trois piliers du développement durable: la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale. L'Agenda 21 aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au **xxi^e siècle** (d'où le nombre 21).

Après Rio, le développement durable inspirera toutes les conférences internationales, les traités européens, les réglementations nationales de certains pays,...

Cette notion est progressivement passée dans les discours et les actes politiques.

■ Au niveau européen, la **charte d'Aalborg** (1994) signée alors par 80 collectivités, concrétise l'engagement de l'Europe dans le développement durable. Elle invite les signataires à soutenir le programme d'Agenda 21 et à élaborer des plans d'actions globaux à moyen et à long terme, en vue de garantir le développement durable. Cette charte a été signée par 670 collectivités lors des conférences de Lisbonne (1996) et Hanovre (1999).

¹ Groupe issu du Massachusetts Institute of Technology

² Comité 21, 2001: Territoires et développement durable

³ "Notre avenir à tous"

L'homme doit respecter les générations présentes et futures

■ **Principe de responsabilité:** "nous sommes tous responsables de nos actions" et **principe pollueur-payeur** "qui dégrade doit payer"

■ **Principe de solidarité dans le temps et dans l'espace:** "léguons à nos enfants un monde vivable, réduisons les fossés de notre monde et de nos sociétés à deux vitesses"

Gérer le développement durable, c'est assurer la cohérence entre le social, l'économique et l'environnement, maintenant et dans le futur

■ **Principe de précaution:** "n'attendons pas l'irréparable pour agir"

■ **Principe de prévention:** "mieux vaut prévenir que guérir"

■ **Principe d'économie et de bonne gestion:** "qui veut voyager loin ménage sa monture et réduit ses gaspillages"

■ **Principe de transversalité et de globalité:** "mesurons toutes les conséquences d'un projet"

La participation de chacun au processus de développement durable est indispensable

■ **Principe de participation:** "tous concernés, tous décideurs, tous acteurs"

Gouvernance

■ **Principe de subsidiarité:** "traitons les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent".

En définitive, on peut définir le développement durable comme la mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à l'amélioration du bien-être des hommes, à davantage de justice sociale et au respect des écosystèmes. Il s'agit de penser et d'agir autrement, de mettre en œuvre de nouvelles démarches, de nouvelles méthodes.

Le développement durable désigne une direction à prendre. C'est un processus d'évolution, d'amélioration en continu bien plus qu'un but ou une série d'objectifs précis à atteindre.

C'est une notion évolutive, fonction de la progression des connaissances sur l'environnement, le social et l'économique et des effets d'apprentissage.

Lors de la Conférence de Rio en 1992, les principes de l'action pour un développement durable ont été définis.

L'homme est au centre du concept de développement durable.

"Il a droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature."

L'HOMME DOIT RESPECTER LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES

Nous sommes **responsables** de nos actions et décisions vis-à-vis de la part de l'humanité qui n'a pas accès à des conditions de vie et de cultures décentes et vis-à-vis de nos enfants et des enfants de ceux-ci (les générations futures) à qui nous devons transmettre des conditions de vie acceptables.

Les politiques conçues et mises en œuvre aujourd'hui doivent permettre aux générations futures d'assurer leur propre développement et de vivre dans un monde viable. Nous ne devons donc pas épuiser les ressources naturelles (pétrole, gaz, espèces vivantes, surfaces habitables,...) dont auront besoin nos enfants pour assurer leur propre développement ou aggraver les pollutions des milieux indispensables à leur vie (océans, rivières, atmosphère,...) et leur équilibre.

De même, nous ne pouvons tolérer que nos décisions augmentent l'écart entre les pays riches et les pays pauvres ou au sein de la population des pays riches. La pauvreté et l'exclusion compromettent les structures sociales et économiques.

Cette **solidarité** et cette **responsabilité** sont **collectives** (les États, les collectivités locales) mais également **individuelles** (chacun d'entre nous). Le comportement de chacun a un impact sur les pollutions et les ressources, sur les inégalités locales mais également mondiales.

En matière d'environnement par exemple, les choix énergétiques (électrique, solaire, éolien, ...) que nous faisons, que ce soit pour la collectivité ou dans chaque maison (dans la mesure où il y a possibilité de choix), ont des répercussions sur les ressources, les pollutions, l'emploi, à un niveau local mais également planétaire (réchauffement climatique, ...).

Nous devons donc faire appel à l'innovation technologique, financière et sociale et concevoir des modes de production et de consommation qui permettent de réduire les impacts des activités humaines sur les milieux naturels, sur la santé, sur l'économie.

La responsabilisation de chacun débouche sur la notion de **pollueur – payeur**. Les responsables des pollutions, des nuisances, des dégradations de l'écosystème qu'ils soient industriels, agriculteurs, particuliers, braconniers,... doivent payer pour réparer leurs dégâts et non la collectivité.

GÉRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST ASSURER LA COHÉRENCE ENTRE LE SOCIAL, L'ÉCONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT, AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

Nous devons combiner les perspectives de long terme et la nécessité d'agir dans l'immédiat. Agir dans le long terme signifie penser les actions et les politiques au-delà de 4 ou 5 ans et donc anticiper, autant que possible, leurs conséquences dans le futur.

L'introduction de certaines espèces de plantes ou d'animaux exotiques, sans réflexion sur leur comportement dans la nature a eu pour conséquence, à La Réunion, de favoriser l'invasion des milieux indigènes par des espèces qui sont devenues de véritables pestes et menacent la survie de ces milieux. La conséquence écologique est très importante et les conséquences économiques non négligeables puisqu'il faut maintenant lancer des programmes d'éradication de ces pestes.

Cependant comme nombre d'évolutions ne peuvent être anticipées du fait des incertitudes scientifiques qui entourent leurs conséquences, il faut **se montrer prudent** dans les décisions (*anticiper pour éviter l'irréparable*) et privilégier une **approche préventive** plutôt que curative (*mieux vaut prévenir que guérir*).

Mieux vaut par exemple réduire la production de déchets ou les pollutions de l'eau ou de l'air plutôt que d'augmenter les équipements et les coûts de traitement. Ce sera bénéfique pour l'environnement, pour la santé et pour les finances publiques.

Des mesures d'économie (*chasse anti gaspi*) et de **bonne gestion** des projets sont par ailleurs fondamentales et une sensibilisation à tous les niveaux est nécessaire.

Tout ce qui précède implique d'adopter une démarche globale (systémique) qui revient à prendre en compte toutes les relations existant au sein d'un "système" (une ville, un site industriel, un écosystème) et une démarche transversale plutôt que sectorielle, c'est-à-dire une approche qui mesure les implications d'un projet, d'une politique dans tous les domaines.

Par exemple, les implications d'une politique des transports doivent être évaluées dans tous les secteurs où elle peut avoir des conséquences : logement, urbanisme, environnement, développement économique, développement social, vie locale, cadre de vie, ...

Une telle démarche nécessite de faire appel à de multiples compétences.

LA PARTICIPATION DE CHACUN AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST INDISPENSABLE.

Le développement durable repose sur la **mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile** au

processus de décision, qu'ils soient professionnels ou citoyens.

Il s'agit d'associer les citoyens aux projets qui les concernent et de trouver des solutions de compromis.

Le développement durable entend promouvoir la "démocratie participative", l'approche citoyenne, animée par l'autorité locale, c'est-à-dire remplacer la simple information des citoyens sur les projets ou les politiques (parfois déjà finalisés) par la mise en place d'une véritable concertation et d'une responsabilisation avant toute prise de décision.

La concertation se fonde sur une écoute réciproque, sur le respect des interlocuteurs. Elle permet l'expression des opinions, des attentes et des besoins.

Elle implique la transparence, c'est-à-dire la fourniture aux partenaires de toutes les informations nécessaires et des explications utiles à la compréhension des enjeux.

Elle repose sur la conviction que le dialogue est plus avantageux que le conflit et que les décisions sont meilleures lorsqu'elles sont le résultat d'échanges entre partenaires, de négociations plutôt que d'arbitrages politiques.

Le développement durable nécessite donc d'intervenir aux échelles d'action pertinentes, notamment dans les quartiers et de relier ces échelles les unes aux autres.

Les outils de la concertation sont cependant à développer.

Cette évolution des modes de décision, intégrant la concertation, la transparence sur les enjeux et les moyens et une responsabilité vis à vis des impacts des projets, des politiques et des plans peut-être résumée par le terme de **gouvernance**.

C. Brodhag (1998) a proposé une analyse des modalités de cette nouvelle gouvernance et les a comparées avec celles du "pouvoir traditionnel".

	Pouvoir traditionnel	Nouvelle gouvernance
Processus de décision	Contrôle, commande	Consensus, contrat
Textes	Lois et règlements	Textes non contraignants, références collectives, Agenda 21 local
Acteurs	Gouvernements, parlements, conseils municipaux, exécutifs	Commissions et forums du développement durable, participation de grands groupes
Information	Information centralisée, secret	Information diffuse, partage de l'information
Informatique	Sécurité, normalisation, grands systèmes, modélisation lourde	Interfaces, réseaux d'échanges, forum, éducation, sensibilisation

TROIS FACTEURS DE RÉUSSITE

Trois facteurs clefs de réussite de la mise en œuvre du développement durable ont été envisagés par la Commission Française du Développement Durable (1996) :

■ **Mobiliser et éduquer les citoyens**, avec deux objectifs :

Le développement durable est l'affaire de tous. Sa réalisation passe par le développement d'outils qui informent, motivent et impliquent chaque acteur dans sa vie quotidienne. Il est donc nécessaire de :

- Responsabiliser le citoyen et lui faire prendre conscience qu'il peut jouer un rôle dans la protection de l'environnement, dans l'équité sociale et l'efficacité économique.
- Favoriser la participation du citoyen au processus de décision (gouvernance).

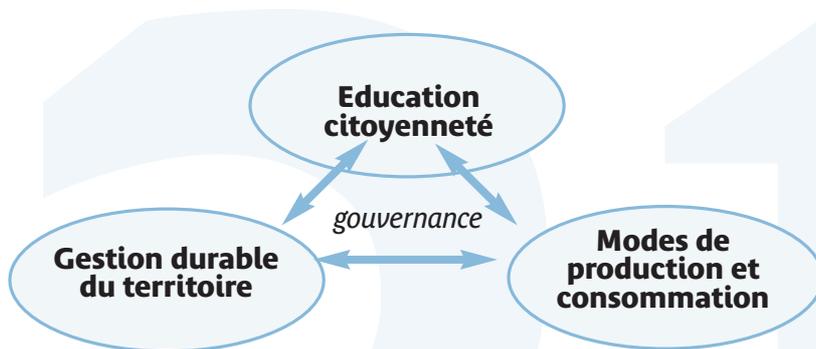
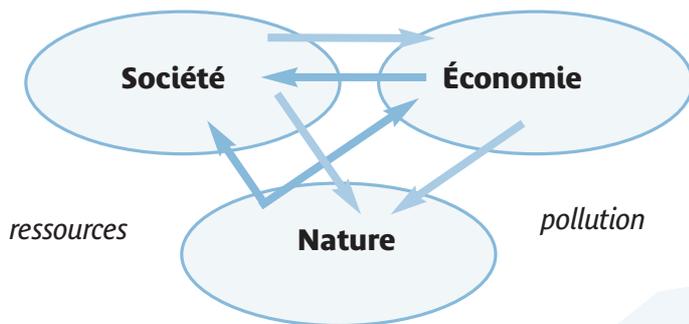
■ **Changer les modes de production et de consommation :**

Le développement durable implique de changer les modes de production en adoptant des technologies propres et sûres, en veillant à la qualité des produits, en développant une fiscalité écologique, en internalisant les coûts, et les modes de consommation en incitant les citoyens à faire des économies, à choisir des produits écologiquement et socialement corrects, en modifiant leur mode de vie,...

■ **Aménager et habiter durablement l'espace :**

(Relations ville – campagne, hauts – bas, développement des villes, transports, développement rural, développement industriel, agriculture et environnement, ressources, tourisme, ...)

Il faut rechercher l'équilibre, la compatibilité, la complémentarité entre les différents types de projets et d'activités répartis sur un même territoire, entre les soucis, les souhaits et les besoins des acteurs socio-économiques et des populations sur ce même territoire, entre les objectifs de préservation de l'environnement, d'efficacité économique et de protection sociale.



Champs et thèmes du développement durable
(Brodhag, 2001)

UNE RÉGLEMENTATION RÉCENTE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En France, certains dispositifs existants, de nature réglementaire ou volontaire, allient déjà, à des degrés divers, développement local, social, aménagement du territoire et environnement, comme les chartes de " pays ", les chartes de PNR (Parcs Naturels Régionaux), les chartes pour l'environnement, les projets d'agglomérations, les DTA (Directives Territoriales d'Aménagement), les (anciens) schémas directeurs d'urbanisme, les contrats de ville, les grands projets urbains, certains contrats de plan État – Région (Île de France).

Plusieurs lois récentes prennent en compte le développement durable :

- La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) : elle fait explicitement référence à la démarche d'Agenda 21 local comme outil incontournable de mise en œuvre du développement durable. Les chartes de pays et les projets d'agglomération qu'elle instaure pourraient faire l'objet d'un Agenda 21 local.
- La loi SRU (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) qui amène à se servir des documents d'urbanisme pour respecter les objectifs de développement durable.
- La loi d'Orientation Agricole qui soutient une politique agricole durable avec les contrats territoriaux d'exploitation.
- La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

D'AUTRES LEVIERS

Différents " leviers " sont actionnables pour aider à la mise en œuvre de politiques ou de projets dans l'esprit du développement durable.¹

- **Par la construction d'un "cadre de comportement"** : en favorisant le développement et la sensibilisation de réseaux de professionnels ; en augmentant les compétences par la recherche sur les outils sociaux (processus de participation, ...), économiques (outils fiscaux, ...) et environnementaux (technologies écologiquement performantes, gestion des milieux, ...), par la formation des acteurs ; par une bonne gestion des projets.
- **Par l'internalisation des coûts externes**, c'est-à-dire en incluant dans le coût des produits ou des services, les coûts liés à la réduction des pollutions, en faisant des économies d'énergie, en adoptant des démarches ISO 14001 et 9000 (management environnemental des entreprises et qualité des produits)...
- **Par l'éco- et socio- conditionnalité des aides**, c'est-à-dire le fait que l'attribution d'aides publiques soit conditionnée par la preuve de la mise en œuvre de conditions écologiques et sociales correctes. Des études d'impact peuvent s'avérer nécessaires.

¹ D'après les travaux de la DIREN Bretagne lors de la préparation de son contrat de plan.

La Commission Française du Développement Durable a identifié quatre types d'outils, issus des pratiques internationales, nécessaires à la mise en œuvre du développement durable :

LES AGENDAS 21 LOCAUX

Ils permettent à l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens de préciser leurs objectifs dans des documents discutés avec tous ceux qui sont concernés (voir chapitre suivant),

LA CRÉATION D'INSTANCES DE DISCUSSION

Composées de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, elles sont chargées de contribuer à l'élaboration et au suivi des Agendas 21, à la détermination des indicateurs et à la diffusion des bonnes pratiques.

LA MISE AU POINT D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans les domaines sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance, afin de suivre l'efficacité des mesures préconisées, de quantifier les objectifs des Agendas 21 et éventuellement d'ajuster les mesures. Le développement durable implique en effet des obligations de résultats.

Les indicateurs servent à surveiller et à évaluer les progrès accomplis dans le sens d'un développement durable. Ils doivent permettre de simplifier une information souvent complexe et de la communiquer facilement. Ils doivent être approuvés par tous et avoir une validité scientifique.

Des recherches sur la détermination d'indicateurs du développement durable ont été faites au niveau international par les Nations Unies et en France, par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement). De nombreux projets de développement durable ont également fait l'objet d'une détermination d'indicateurs de suivi.

Des exemples d'indicateurs : nombre d'hectares de forêts primaires sur l'île, quantité de déchets ménagers produits, quantité de déchets ménagers recyclés, nombre d'hectares de canne, surface utilisée pour le bâti, nombre de sans-emploi, ...

L'IDENTIFICATION DE BONNES PRATIQUES ET DES MEILLEURES TECHNIQUES VIA LES RÉSEAUX D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

L'identification et la diffusion des bonnes pratiques et des meilleures techniques sont souvent proposées comme moyen de faire progresser les sociétés vers le développement durable.

Le tout premier constat autour de la mise en place des Agendas 21 locaux fait ressortir un déficit d'informations réciproques, l'absence de synthèse claire et concrète sur les problématiques de fond, la nécessité de disposer de documents argumentaires simples pour faire adhérer tous les partenaires à la démarche. L'échange d'expériences entre collectivités est donc apparu fondamental.¹

Différents réseaux se sont mis en place au niveau mondial. En France, les principaux sont Agora 21, Cités 21 et le Comité 21, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, les associations de collectivités, le RARE (Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'Environnement), l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable),...

¹ Source : <http://www.cités21.org>

Optimisation des collectes sélectives de déchets banals ménagers et professionnels Association du développement de l'Alsace du Nord (67) (ADEAN)¹

L'ADEAN a réalisé une étude d'optimisation (aide à la décision) de la gestion des déchets selon des critères de développement durable, en stimulant les structures existantes et les nombreux partenaires locaux, en faisant appel aux associations d'insertion et en choisissant de favoriser la création d'emplois.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- L'économie des ressources par l'optimisation de la gestion des déchets selon trois entrées :
 - les encombrants ménagers avec la mise en place d'un service de " recyclerie " dans les déchetteries,
 - l'amélioration de la gestion des déchets industriels banals,
 - la gestion des produits fermentescibles issus des ménages.
- La priorité en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, en encourageant la création d'emplois durables.
- La participation et la concertation avec l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux.

Réhabilitation d'une friche industrielle: développement durable et bonne gouvernance dans la création du quartier du Moulin des Toiles Entraigues-sur-la-Sorgue (84)²

Les objectifs de la réhabilitation de la friche industrielle d'une ancienne usine pour créer un quartier nouveau sont :

- Lancer un projet global d'aménagement urbain incluant notamment le nouveau quartier du Moulin des Toiles.
- Assurer la continuité des déplacements (piétons, vélos,...) avec le réseau existant.
- Rapprocher habitations, équipements et activités : le projet intègre activités économiques et équipements sociaux au cœur de l'habitat et permet la création d'emplois au cœur du tissu bâti.
- Privilégier la mixité sociale : diversification des types de publics (jeunes, personnes âgées,...) et des types d'habitats (logements sociaux, accession à la propriété,...).
- Mêler les types d'habitats (individuels, collectifs).

La commune s'est assurée la maîtrise foncière du site, a défini un programme prévisionnel qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Un dossier de ZAC est en cours. Les partenaires financiers et sociaux sont associés au projet.

Ces projets ont été acceptés dans le cadre des appels à projet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : " Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux " :

¹ Premier appel à projets, 1998

² Deuxième appel à projets, 2000

Lors du sommet de Rio en 1992, l'Agenda 21 adopté par les pays signataires proposait dans son chapitre 28.3 que :

"La plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action/Agenda 21 à l'échelon de la collectivité. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. Les programmes, les orientations et les dispositions législatives et réglementaires appliquées par les collectivités locales pour réaliser les objectifs d'Agenda 21 seraient évalués et modifiés en fonction des programmes d'Agenda 21 adoptés à l'échelon local. Les stratégies pourraient également servir à appuyer des projets de financement local, national, régional et international."

L'importance du rôle des collectivités locales dans l'application du concept de développement durable a donc été fortement soulignée à Rio et celles-ci ont été vivement incitées à mettre en place des Agendas 21 locaux.¹

Fin 1996, 1800 collectivités locales dans 64 pays avaient engagé une démarche d'Agenda 21 local.

Les collectivités territoriales françaises sont de plus en plus nombreuses à se lancer dans ce genre de démarches notamment sous l'impulsion des appels à projet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ce sont des **démarches volontaires**.

Actuellement 60 projets d'Agendas 21 locaux ont été identifiés². Ils émanent essentiellement de villes (50), de structures intercommunales (3), de départements (3)³, de régions (3) et d'une association.

QU'EST CE QUE C'EST ?

L'Agenda 21 local sert à mettre en œuvre, concrètement et localement, le projet de développement durable d'un territoire (une commune, une communauté de communes, une région, un Parc Naturel Régional, ...).

C'est une **démarche volontaire** de la collectivité.

C'est un programme d'actions qui définit les objectifs et les moyens pour mettre en œuvre le développement durable du territoire. Il est élaboré :

- d'une part, à partir des réalités et des spécificités du territoire concerné et à partir des besoins et des objectifs socio-économiques et environnementaux de la collectivité. Il est donc fait " sur mesure " et il n'y a pas de recette miracle,
- d'autre part, en concertation avec l'ensemble de la population et des acteurs socio-économiques.

L'Agenda 21 local désigne donc à la fois cette démarche d'élaboration concertée et le document traduisant le programme d'actions.

C'est un processus qui comprend les étapes suivantes :

- la définition d'une stratégie politique,
- la réalisation d'un état des lieux / diagnostic préalable,
- la détermination des objectifs,
- la mise au point d'un plan d'actions concrètes à court, moyen et long terme,
- un suivi et une évaluation à l'aide d'indicateurs.

La mise en œuvre d'un Agenda 21 local nécessite le développement d'une **nouvelle "gouvernance"** qui réunit tous les acteurs de la communauté de manière coordonnée, pour traduire les volontés politiques des élus, en mesurer les effets (économiques, environnementaux et sociétaux), suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Un Agenda 21 local suppose un travail **transversal** (et non pas sectoriel), un **décloisonnement** des services et des objectifs et un **apprentissage [culturel] réciproque** de tous les partenaires qui n'ont pas toujours les mêmes modes de fonctionnement ou les mêmes objectifs. Il s'agit donc d'une **démarche novatrice** qui nécessite l'utilisation d'approches, de méthodes et d'outils spécifiques.

Le processus est loin d'être figé. L'Agenda 21 procède par étapes afin de vérifier la validité des objectifs, en **concertation** avec les acteurs concernés, et d'ajuster les actions au plus près des attentes de la population.

"C'est un processus d'amélioration continue."
(C. Brodhag)

¹ Brundtland G. H., 1988 :
Notre avenir à tous (version française), Éditions du Fleuve, Montréal

² Comité 21, 1995 :
Bien gérer votre commune aujourd'hui pour le XXI^e siècle.

LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21 VISE À :

- Faire autrement.
- Donner une cohérence aux différents volets des politiques locales économiques et sociales et à adopter une nouvelle approche environnementale.
- Dynamiser les politiques locales dans la vie locale :
 - en proposant d'améliorer la qualité de vie des habitants,
 - en responsabilisant les citoyens et en les encourageant à davantage s'impliquer dans la vie locale.
- Apprendre à travailler ensemble :
 - entre services techniques,
 - avec la population.
- Entrer dans des réseaux d'échanges d'expériences :
 - valoriser les savoir-faire et les ressources locales (au niveau national et international),
 - développer des partenariats.
- Faire évoluer le mode de prise de décision locale :
 - par des prises de décisions concertées,
 - et ainsi renforcer le rôle, la responsabilité et la légitimité des collectivités et des élus.

L'Agenda 21 local doit être un outil de mise en cohérence des différents outils existants (charte de l'environnement, SAR, contrats de ville, grands projets urbains,...) et non un outil à part de plus (Brodhag, 1998).

LES ACTEURS DE L'AGENDA 21 LOCAL

Deux types d'acteurs sont impliqués dans la mise en place d'un Agenda 21 local : l'équipe territoriale (élus et techniciens) et les acteurs socio-économiques. La réussite de l'opération passe par un certain nombre de conditions. Il faut en effet que l'on ait affaire à :

UNE ÉQUIPE TERRITORIALE MOTIVÉE

- L'impulsion politique.
- L'adhésion des services à la démarche.
- La cohésion des élus et des services autour du pilotage.

DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES INFORMÉS ET MOBILISÉS

- Une réelle participation des citoyens.
- L'animation d'un réseau d'acteurs.

Il s'agit donc d'une démarche novatrice, qui doit mobiliser toutes les forces de la communauté... Cette mobilisation passe par l'appropriation du projet par les citoyens et donc par leur implication dans le processus de concertation.

RÉUSSIR SON AGENDA 21

Les conseils de la commune d'Anger

- Pour démarrer une action, il faut une conviction. Il est essentiel d'avoir un élu qui en soit porteur et si possible le Maire lui-même.
- Élus et services doivent avancer ensemble d'un même pas.
- La volonté profonde de vouloir travailler avec la population doit être partagée.
- L'état des lieux préalable est incontournable. Il peut être plus mobilisateur de se concentrer d'abord sur les points positifs.
- Sélectionner les actions concrètes et visibles rapidement, qui se renouvellent chaque année, pour maintenir la mobilisation dans le temps.
- Un travail approfondi sur des indicateurs pertinents permet de mesurer les progrès accomplis.
- " On ne se regarde bien qu'avec le regard des autres " : une reconnaissance en externe et un partenariat fort est encourageant et enrichissant.
- Des moyens en compétence et finances sont indispensables : nous avons recruté une ingénieur(e) dédiée à l'Agenda 21.

¹ D'après Comité 21, 2001 : Territoires et développement durable.

Sur une initiative de la Région Réunion, la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de La Réunion est aujourd'hui réalisée en partenariat avec l'Etat, le Département, les conseils consultatifs (CCEE, CESR), l'Association des Maires de La Réunion, les Chambres Consulaires et EDF Réunion.

Elle s'organise de la façon suivante :

- un niveau décisionnel : le Comité de pilotage représente le niveau politique et se réunit environ deux fois par an
- un niveau technique : le Comité de suivi composé de techniciens des structures signataires se réunit environ dix fois chaque année
- une assistance pour l'animation, fournie par un bureau d'étude : Depuis 2001, quatre bureaux d'études se sont succédés pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de la réflexion et de l'animation relatives à la démarche.
- une coordination, assurée par la Région Réunion en partenariat avec les signataires.

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ AGENDA 21 DEPUIS 2001

En 2001, La Réunion se lance dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local sur une initiative de la Région Réunion, avec dans un premier temps, 5 partenaires : l'Etat, le Département, l'Association des Maires, le CESR et le CCEE.

Ce partenariat se concrétisera lors du lancement officiel de la démarche, par la signature de la « Déclaration pour un Agenda 21 de l'île de La Réunion » le 14 février 2002 lors des Premières Rencontres Agenda 21, en présence de 400 personnes représentant les forces vives de l'île.

Les partenaires s'engagent alors dans le respect des engagements internationaux de Rio, de l'Europe et de la France en faveur du développement durable, à mettre en œuvre un Agenda 21 local et à promouvoir un développement durable dans les politiques dont ils ont la charge.

À l'issue de cette rencontre, de nombreux participants s'inscriront dans des ateliers de travail thématiques, pour réfléchir à la mise en œuvre concrète de ce concept à l'échelle de l'île et élaborer l'Agenda 21 de La Réunion « première génération ».

1.1 – L'Agenda 21 de La Réunion « 1^{re} génération »

Dès le début de l'année 2003, six thèmes seront travaillés :

- Education à l'environnement pour un Développement Durable
- Développement économique, cohésion sociale et métiers de l'environnement
- Habitat, construction et cadre de vie
- Energie
- Déplacements
- Co-développement (développement durable et coopération dans les îles Sud de l'Océan Indien)

Chacun des thèmes fera l'objet d'une réflexion partagée, d'un état des lieux (diagnostic partagé) qui conduiront à l'émergence d'orientations stratégiques.

Pendant une année, de 2003 à 2004, environ 200 personnes représentant la société civile, les milieux socioprofessionnels, les administrations, les entreprises, les associations et les citoyens, se retrouvent dans des ateliers thématiques animés par un bureau d'études, pour décliner les objectifs prioritaires en actions de développement durable.

Ces réunions thématiques, ont abouti à la rédaction d'une cinquantaine de fiches projets sur les thématiques précitées. Ces actions traduisent les efforts à fournir pour parvenir à un développement durable à La Réunion, et concernent l'ensemble du territoire.

L'Agenda 21 de La Réunion « première génération », est signé le 10 décembre 2003. Par cette signature les dix partenaires de la démarche s'engagent sur huit orientations devant conduire à la mise en place des actions élaborées lors des travaux des ateliers en 2003 :

- Lutter contre les changements climatiques,
- Définir une politique de déplacement durable,
- Opter pour une nouvelle politique d'urbanisme,
- Soutenir les filières et métiers du Développement Durable,
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation de la population,
- Sensibiliser les acteurs économiques au Développement Durable,
- Concevoir un développement durable régional,
- Donner l'exemple.

1.2 – L'Agenda 21 de La Réunion « 2^e génération »

En 2004-2005, les travaux relatifs à l'élaboration et au suivi de l'Agenda 21 de La Réunion se sont poursuivis, toujours avec le soutien d'une mission d'assistance.

Les missions confiées au bureau d'études étaient les suivantes :

- L'accompagnement technique des pilotes des fiches projets préconisées en 2003 dans l'Agenda 21 « 1^{re} génération »
- L'organisation et l'animation des réunions sous forme d'ateliers thématiques
- L'accompagnement de cinq porteurs de projets à l'échelle d'un quartier
- L'accompagnement technique des pilotes des fiches projets préconisées en 2003 dans l'Agenda 21 « 1^{re} génération »

Cinq réunions méthodologiques ont été organisées. Elles étaient relatives à la conduite de projets et étaient destinées aux trente deux pilotes identifiés, suite à l'élaboration des fiches projets 2003. Cette mission avait pour objectif de faire évoluer les fiches projets, dans la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle.

Les projets retravaillés ont été les suivants :

- Développement d'expériences utilisant des énergies propres dans les transports en commun
- Sensibilisation des élus et des techniciens à l'intégration du développement durable dans la construction et l'habitat
- Remettre à toute personne déposant une demande de permis de construire un document sur l'éco-construction
- Promotion de la maison individuelle adaptée au développement durable
- Améliorer l'accès au photovoltaïque
- Développer la réalisation des écoles solaires
- Création d'une Commission de Contrôle pour un Commerce Equitable dans l'Océan Indien

L'organisation et l'animation de réunions sous forme d'ateliers thématiques

En 2004-2005, des ateliers de travail ont été organisés sur de nouvelles thématiques : l'Agriculture, le Tourisme, la Culture et le Sport.

En moyenne, 40 référents étaient invités à chaque atelier de travail, qui restaient néanmoins ouverts à ceux qui souhaitaient s'y associer (information diffusée sur le site Internet de la Région).

A l'issue de la réunion de trente deux groupes de travail qui rassemblaient : structures associatives, personnes issues de la société civile, administratifs, entreprises privées, six projets ont été élaborés et déclinés sous forme d'actions.

Lors des trois premières séries d'ateliers, sept propositions de projets du développement durable ont émergé :

- *Projet de guide pays du tourisme durable*
- *Conservatoire des ressources génétiques des fruits et légumes de l'Océan Indien*
- *Ferme Pédagogique*
- *Projet de gestion des eaux de ruissellement dans les Hauts de l'Ouest*
- *Observatoire pour un sport durable*
- *Jardin des Hauts - Ilet à Cordes*
- *Sportez-vous nature*

Ces propositions ont été validées par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 réuni le 12 janvier 2005.

Pour permettre l'émergence d'actions transversales, ce même Comité de Pilotage a validé le principe de réunion des ateliers par projets, et non plus par thématique.

Aussi, dans le souci de développer des projets selon le principe de la transversalité, dès le 31 janvier 2005, environ 200 personnes étaient invitées à participer à tous les groupes. Les cinq séries d'ateliers qui ont suivi ont permis de décliner les projets sous forme d'actions.

Six projets ont alors été déclinés sous formes d'actions. Les membres du Comité de Suivi de l'Agenda 21 de La Réunion, selon leur champs de compétences, se sont engagés à assister techniquement les porteurs de ces projets.

- Charte réunionnaise du tourisme durable
- Conservatoire des ressources génétiques des fruits et légumes de l'Océan Indien
- Réseau de fermes pédagogiques en AB Réunion
- Gestion globale des eaux de ruissellement dans les Hauts de l'Ouest sur sites propres
- Observatoire du sport
- Ecovillage / Jardin des Hauts sur Ilet à Cordes (Cilaos)

L'accompagnement de porteurs de projets associatifs à l'échelle d'un quartier

Quatre porteurs de projets locaux identifiés par le Comité de Suivi de l'Agenda 21, ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique. L'objectif était de les aider à réaliser un Agenda 21 à l'échelle de leur quartier, sur de leur programme d'actions, et en application des grands principes issus de la réflexion globale du développement durable et des spécificités du quartier.

Lors des réunions avec les associations, il s'agissait de travailler avec elles pour :

- établir un pré diagnostic,
- identifier les spécificités du territoire et encadrer le porteur de projet afin d'engager une démarche globale,
- définir un planning de travail,
- animer des réunions de quartiers avec les partenaires concernés et sur les thématiques à mettre en place,
- définir un programme d'actions à mettre en place sur le territoire.

Les porteurs de projets et leurs projets étaient les suivants :

■ L'Association Nature et Patrimoine (Dos d'Ane – La Possession)

Projet : Créer un éco-village sur Dos d'Ane (mettre en œuvre un mode de vie écologique et juste, participer à la valorisation de Dos d'Ane et du Massif de la Roche Ecrite).

■ L'Association Beaufond (Saint-Benoît)

Projet : Eduquer à l'environnement et à la citoyenneté ; Faire participer la population du quartier de Beaufond à la réalisation du projet RHI.

■ Association Les Théiers (Grand Coude – Saint-Joseph)

Projet : Poursuivre avec la population la mise en place d'activités, pour un développement touristique raisonné sur le village de Grand-Coude, l'éducation à l'environnement, et le développement d'activités sportives.

■ Association Bois de Couleur (propriété Dugain – 15 ha – Sainte-Suzanne) :

Projet : Créer un relais éco-touristique et éducatif sur la propriété.

1.3 – La nouvelle thématique de l'Agenda 21 de La Réunion : la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

Seule Région Ultra Périphérique (RUP) de l'Océan Indien, l'île de La Réunion dispose d'un territoire restreint où se confrontent les usages croissants (liés à la croissance démographique et économique) et des écosystèmes écologiquement sensibles et vulnérables aux apports des bassins versants.

Les missions de sensibilisation, de protection et de gestion du littoral sont exercées par divers organismes publics et associations (DIREN, DDE, Conservatoire du littoral, Association Parc Marin de la Réunion...). Afin de résoudre ces conflits d'usages, un projet d'expérimentation de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a été proposé. Cette démarche permet de valoriser et de protéger le littoral tout en le développant.

Ce projet fait partie des 25 projets lauréats de l'appel à projet national « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (GIZC) piloté par la DIACT (ex DATAR). Il constitue une nouvelle thématique de l'Agenda 21 de l'île. Cette expérimentation vise à déboucher plus particulièrement sur des « fiches actions » de l'Agenda 21, afin de mettre en cohérence les politiques sectorielles.

Le périmètre d'expérimentation concerne les territoires terrestre et marin du littoral Ouest de La Réunion (le territoire de la communauté d'agglomération du TCO (Territoire de la Côte Ouest) élargi à la commune de l'Etang Salé). Cette localisation se justifie par l'existence sur le même territoire des principaux outils de planification (SCOT Ouest, SAGE Ouest...) et de nombreux enjeux.

Il s'agit donc d'inventer de nouveaux « modes de gouvernance » du littoral. Ainsi, la GIZC se définit comme un processus qui tend à renforcer la coordination entre les différentes politiques sectorielles qui s'appliquent sur un territoire. D'où l'importance de la concertation et de la négociation.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Préserver le récif corallien à travers l'instauration de la Réserve Naturelle Marine et la désignation de son gestionnaire ;
- Développer qualitativement l'offre de loisir, touristique et hôtelière sur la zone du récif corallien ;
- Gérer les conflits d'usages entre les acteurs du territoire liés directement à la fréquentation du lagon ;
- Gérer les conflits d'usages entre les acteurs du territoire liés aux apports du bassin versant.

1.4 Les travaux du comité de suivi de l'agenda 21 de La Réunion

Au cours de l'année 2006, Le Comité de Suivi a travaillé à la réalisation d'une grille de questionnement, destinée à évaluer les projets des signataires de l'Agenda 21 et des porteurs de projets sollicitant des subventions, selon des critères de développement durable. Ce travail correspond à l'engagement des signataires de l'Agenda 21, d'être exemplaire en intégrant le développement durable dans le fonctionnement de leur structure.

Le Comité de Suivi doit déterminer les modalités d'utilisation de cette grille.

Par ailleurs, ce même Comité a initié une réflexion relative à la gestion du papier au sein des administrations, en termes d'utilisation, de récupération pour le recyclage et d'achat de papier recyclé.

1.5 La révision du SAR: contribution de l'Agenda 21 de La Réunion

Dans le cadre des travaux d'élaboration du nouveau SAR, la contribution des groupes de réflexion Agenda 21 a été sollicitée pour une réflexion sur une thématique complémentaire à celles identifiées dans le cadre de la révision du SAR: la prise en compte des paysages dans les politiques d'aménagement.

Le constat étant le suivant: La Réunion offre des paysages exceptionnels, lesquels constituent un attrait touristique et une richesse de l'île. Or, l'urbanisation galopante actuelle les fragilise. Quand et comment prendre en compte les paysages dans les aménagements futurs?

Les objectifs pour l'Agenda 21 de La Réunion ont été déterminés et correspondent à des fiches actions.

OBJECTIF **PROMOUVOIR L'EDUCATION** **ET LA SENSIBILISATION** **DE LA POPULATION**

La prise de conscience de la richesse de notre environnement naturel et culturel constitue la clé de sa préservation.

Fiches actions :

- Plate-forme du développement durable
- Formation initiale au développement durable des enfants de 4 à 7 ans
- Formation initiale au développement durable des enfants de 11 à 14 ans
- Développer la réalisation des écoles solaires
- Organiser un forum grand public sur le développement durable
- Promouvoir les métiers « d'ambassadeurs (messagers, animateurs) » pour accompagner les citoyens vers les gestes éco-citoyens
- Soutenir et coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme

OBJECTIF **SENSIBILISER** **LES ACTEURS ÉCONOMIQUES** **AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'économie constitue, avec le social et l'environnement, l'un des trois piliers du développement durable. Les décisions prises par les acteurs économiques doivent donc s'avérer viables, mais aussi acceptables socialement et respectueuses de l'environnement. Cela suppose de produire et consommer autrement.

Fiches actions :

- Former des décideurs (élus, chefs d'entreprises, responsables administratifs, responsables syndicaux)
- Soutenir les actions de formation et le conseil aux entreprises pour les encourager à intégrer la notion de durabilité dans leur stratégie de développement
- Intégrer des critères de développement durable dans les appels d'offres publics
- Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la Haute qualité environnementale.
- Sensibiliser les promoteurs privés et publics aux dispositifs eau chaude solaire
- Réaliser des études de MDE dans les projets des entreprises et des institutions et examiner les conditions d'intégration des énergies renouvelables
- Mettre en place de systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les institutions

OBJECTIF

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

S'engager pour le développement durable signifie lutter contre l'effet de serre et toutes les pollutions, maîtriser nos consommations d'énergie et promouvoir une production énergétique propre et de proximité.

C'est pourquoi l'Agenda 21 de la Réunion entend :

- Freiner le recours aux énergies fossiles.
- Viser à long terme l'indépendance énergétique de la Réunion, du moins pour l'électricité, en favorisant le recours aux énergies renouvelables
- Atteindre l'objectif 100% eau chaude solaire dans l'habitat, promouvoir les études et la recherche dans ce domaine et dans l'intégration architecturale des dispositifs et méthodes de production.
- Maîtriser les consommations d'énergie des constructions et de leurs équipements, tant dans le secteur résidentiel que tertiaire et industriel.
- Maîtriser la qualité et les consommations d'eau.
- Favoriser la gestion et la préservation des ressources et des espaces naturels.

Fiches actions :

- Etude/recherche dans le domaine de l'eau chaude solaire (intégration architecturale des dispositifs et méthodes de production)
- Réaliser des études de MDE dans les projets des entreprises et des institutions et examiner les conditions d'intégration des énergies renouvelables
- Promouvoir l'amélioration du confort thermique des bâtiments en contribuant à l'amélioration de la qualité thermique et des performances énergétiques des bâtiments.
- Promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme (Etude de faisabilité et sensibilisation)
- Agir en faveur de l'accès au photovoltaïque
- Créer des sites pilotes dans les domaines suivants : vagues, hydraulique sur réseaux, biomasse / biogaz, production et utilisation de biocarburants, valorisation énergétique du bois cyclonné.
- Etablir un référentiel comparatif sur la structure des prix des différents modes de production d'énergie (énergies renouvelables, fossile...) et des CES entre la Réunion, l'Europe et la zone Océan Indien.
- Sensibiliser et responsabiliser le grand public à tous les niveaux de la société pour réduire la consommation d'énergie
- Imposer que les équipements d'importation respectent des normes reconnues en matière d'énergie et disposent d'un niveau d'information minimum sur leurs performances environnementales
- Mettre en place une instance régionale pour l'adéquation des énergies renouvelables et des énergies fossiles
- Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics
- Etude des filières de biocarburants

A cela s'ajoutent les fiches actions dans le domaine des transports

OBJECTIF

DEFINIR UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS DURABLE

Sur une île montagneuse comme la nôtre, se déplacer présente souvent des difficultés. En outre, les pollutions et nuisances dues aux transports ne cessent d'augmenter. Aussi l'Agenda 21 de la Réunion s'engage-t-il à :

- Favoriser l'utilisation des énergies non polluantes dans les transports en commun.
- Diversifier l'offre de déplacements et faire émerger de nouveaux modes de déplacement : covoiturage, transport à la demande, systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les administrations.
- Diversifier l'offre de déplacements pour les marchandises (maritime et terrestre).
- Revaloriser la place du piéton dans la ville.
- Elaborer un schéma directeur « Vélo » pour toute l'île.
- Lancer un projet ambitieux de transport collectif avec le Tram-Train Régional et les réseaux urbains de Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

Fiches actions :

- Favoriser l'utilisation de véhicules propres dans les Transports en Commun.
- Développer des offres de transport à la demande
- Mettre en place de systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les institutions
- Etudier la diversification de l'offre de déplacement pour les marchandises (maritime et terrestre)
- Promouvoir les méthodologies de concertation autour des grands projets d'infrastructures
- Pédagogie et sensibilisation du grand public sur l'offre modale et les transports en commun.
- Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics

OBJECTIF: **OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME**

Une vie meilleure passe par un habitat confortable, en harmonie avec notre environnement et notre climat. Cela signifie aussi un cadre de vie agréable et adapté aux besoins de chacun. C'est pourquoi l'Agenda 21 de la Réunion veut :

- Promouvoir une démarche originale de construction et de réhabilitation de logements, intégrant les principes du développement durable et centrée sur l'être humain : la démarche Habitats 21.
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages (maires, responsables urbanisme, adjoints à l'habitat et maîtres d'ouvrages privés) à la démarche participative et à la nécessité de cohérence dans les projets.
- Inciter les concepteurs et les différents acteurs de la construction à intégrer dans leurs projets les principes de la Haute Qualité Environnementale (HQE), la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable.
- Privilégier l'enfouissement des lignes électriques, afin de rendre notre environnement urbain plus harmonieux et de respecter nos paysages.

Fiches actions :

- Sensibiliser des élus et techniciens à l'intégration du développement durable dans la construction et l'habitat (démarche habitat 21)
- Remettre à toute personne déposant une demande de permis de construire un document sur l'écoconstruction
- Promouvoir la maison individuelle adaptée au développement durable de l'île
- Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la haute qualité environnementale.
- Promouvoir l'amélioration du confort thermique des bâtiments en contribuant à l'amélioration de la qualité thermique et des performances énergétiques des bâtiments.
- Promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme (Etude de faisabilité et sensibilisation)
- Enfouir les lignes HTA et BT en priorité dans les zones à enjeux environnementaux
- Intégrer les critères de développement durable dans les appels d'offres publics

OBJECTIF: **SOUTENIR LES FILIÈRES ET MÉTIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'emploi demeure l'un des enjeux principaux du développement harmonieux de notre île. Les métiers de demain seront fort différents de ceux d'aujourd'hui. S'y préparer maintenant, c'est la meilleure façon d'assurer l'avenir de la population réunionnaise et notamment de sa jeunesse. Les choix de filières professionnelles à promouvoir aujourd'hui préfigurent en outre ce que sera notre île demain.

Fiches actions :

- Former le public en insertion au développement durable
- Mettre en place des formations au développement durable dans la formation professionnelle
- Aider et structurer le développement local à travers une microéconomie de loisirs et de tourisme vert
- Promouvoir une réelle filière des métiers d'accompagnement à la découverte
- Soutenir les actions de formation et le conseil aux entreprises pour les encourager à intégrer la notion de durabilité dans leur stratégie de développement
- Recherche dans l'océan Indien pour le développement des éco-industries
- Intégrer les critères de développement durable dans les appels d'offres publics
- Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la haute qualité environnementale.
- Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics

OBJECTIF: CONCEVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉGIONAL

Toute démarche de développement durable suppose de jeter un regard nouveau sur le monde. Comment espérer améliorer le sort de notre planète sans déjà commencer par mieux se concerter et échanger avec nos voisins, les îles et pays de l'océan Indien ? Dans cette optique, l'Agenda 21 de la Réunion préconise des moyens tels que :

- Le développement d'échanges d'informations entre pays de l'océan Indien.
- Améliorer les dispositifs d'accueil et d'insertion des populations étrangères à la Réunion.
- La mise en place de formations au développement durable dans l'océan Indien.
- Une consommation citoyenne et responsable, par le biais du commerce équitable.
- Un appui à la création d'un organisme de labellisation du commerce équitable et la création d'une Commission de contrôle du commerce équitable dans l'océan Indien.

Fiches actions:

- Formation au développement durable dans l'Océan Indien
- Echanges de presse écrite (journaux et magazines)
- Projet télé de l'Océan Indien
- Projet Radio de l'Océan Indien
- Accueil et insertion des populations étrangères a la Réunion
- Une journée des associations de l'Océan indien
- Publication et diffusion d'un annuaire des ONG de l'Océan Indien
- Mise en place une Commission de Contrôle du Commerce Équitable dans l'Océan Indien (CCCEOI)

OBJECTIF DONNER L'EXEMPLE

Les signataires de l'Agenda 21 de la Réunion et les autres institutions volontaires ont décidé de montrer l'exemple en matière de développement durable. Aussi s'engagent-ils à :

- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement des collectivités.
- Économiser les ressources, maîtriser leur consommation d'énergie et utiliser les énergies renouvelables.
- Produire une quantité minimale d'énergie « verte » et imposer les mesures qui en découlent dans leurs cahiers des charges.
- Promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les constructions et réhabilitations publiques.
- Mettre en place des Agendas 21 internes aux collectivités ou organismes.

Fiches actions:

- Les signataires de l'agenda 21 s'engagent pour une gestion rationnelle de l'énergie, et l'usage des énergies renouvelables.
- Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics
- Formation des décideurs (élus, chefs d'entreprises, responsables administratifs, responsables syndicaux)
- Sensibilisation des élus et techniciens à l'intégration du dd dans la construction et l'habitat (démarche habitat 21)
- Réaliser des études de MDE dans les projets des entreprises et des institutions et examiner les conditions d'intégration des énergies renouvelables
- Promouvoir la prise en compte des ENR dans les documents d'urbanisme (Etude de faisabilité et sensibilisation)
- Mettre en place une instance régionale pour l'adéquation des énergies renouvelables et des énergies fossiles
- Favoriser l'utilisation de véhicules propres dans les Transports en Commun.
- Mise en place de systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les institutions
- Etudier la diversification de l'offre de déplacement pour les marchandises (maritime et terrestre)
- Promouvoir les méthodologies de concertation autour des grands projets d'infrastructures

OBJECTIF: **FAVORISER DES ACTIVITES AGRICOLAS DURABLES**

Plusieurs constats :

- Des complémentarités existent entre les zones agricoles et les zones naturelles
- La nécessité pour l'éducation de s'intégrer davantage dans le monde agricole
- L'activité agricole est une activité à risques
- L'agriculture « péi » dépend des Réunionnais

Plusieurs questions :

- Qu'est-ce qu'une exploitation agricole durable, et comment développer une telle agriculture sur un territoire exigu ?
- L'agriculteur de demain doit-il être multifonctionnel ?
- Comment aider le monde agricole à aller plus loin ?
- En agriculture, des conflits d'intérêt persistent. Quels sont les critères qui définissent une agriculture durable ?

Fiches actions :

Conservatoire des ressources génétiques des fruits et légumes de l'Océan Indien

Mettre en place une structure destinée à sauvegarder et valoriser des espèces fruitières et légumières de l'Océan Indien, menacées de disparition. Les objectifs étant de proposer aux agriculteurs de la zone une gamme diversifiée d'espèces et de variétés adaptées aux conditions de production locale, de disposer d'un réservoir génétique utilisable pour la création de nouvelles variétés, de sensibiliser le public à la connaissance du patrimoine végétal de l'Océan Indien, d'encourager une agriculture peu exigeante en intrants.

Favoriser l'émergence et la mise en réseau de fermes pédagogiques en agriculture biologique

Favoriser l'émergence et la mise en réseau de fermes pédagogiques développant une agriculture biologique. Les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de ce projet sont la sensibilisation du public à l'intérêt de l'agriculture biologique pour la société, et les impacts économiques et touristiques pour La Réunion.

Gestion globale des eaux de ruissellement dans les Hauts de l'Ouest sur sites propres

Capter, stocker et distribuer les eaux de ruissellement pour un usage agricole et la production d'énergie renouvelable (utilisation de micro-turbines dans les canalisations).

OBJECTIF: **DEVELOPPER DES PROJETS TOURISTIQUES DURABLES**

Plusieurs constats :

- Le concept de tourisme durable est une urgence à La Réunion
- Les projets développés doivent l'être, en cohérence avec le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique

Plusieurs questions :

- Qu'est-ce que le « tourisme durable » ?
- Comment élaborer un projet touristique opérationnel durable ?

Fiches actions :

Charte réunionnaise du tourisme durable

Créer un guide à l'attention des opérateurs privés, publics et des usagers, présentant les principes à suivre pour parvenir à développer un « tourisme durable » à La Réunion (prise en compte d'une approche territoriale : découpage culturel et naturel du territoire, du développement économique et social, de la protection du patrimoine, de la préservation et l'amélioration de la qualité de vie des habitants, et de la maîtrise de la fréquentation et l'amélioration de la qualité de l'offre touristique).

Ecovillage / Jardin des Hauts sur l'let à Cordes (Cilaos)

Valoriser l'let en y développant des activités touristiques, artisanales, agricoles, culturelles (...) respectueuses de l'environnement et de l'être humain. Mettre en place un Agenda 21 sur l'let.

OBJECTIF: **METTRE EN PLACE UN POLITIQUE DURABLE DU SPORT**

Plusieurs constats:

- Une réflexion est à développer entre tous les acteurs du sport pour mettre en cohérence les connaissances et les travaux effectués en cours et futurs
- La politique du Sport à La Réunion n'apparaît pas clairement définie, notamment en ce qui concerne: le recensement des équipements sportifs de l'île, le recensement des besoins / attentes de la population en matière de loisirs et d'activités sportives
- La problématique de l'handisport est également apparue. D'une part, au regard des activités proposées, et, d'autre part, par rapport aux déplacements qu'engendre la pratique du sport, très difficiles pour la population handicapée
- Le sport a un rôle incontournable dans l'éducation, la lutte contre l'exclusion sociale, la sensibilisation au développement durable
- Il faut optimiser l'espace pour une pratique cohérente des sports de nature (le Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée en est le point de départ)
- Le sport doit offrir aux jeunes la possibilité de découvrir leur environnement, les sensibiliser à sa préservation.

Fiche action:

Observatoire du sport

Mettre en place une structure ayant pour mission de collecter, d'analyser et d'informer sur le sport.

OBJECTIF: **DEVELOPPER DES ACTIVITES CULTURELLES RESPECTUEUSES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs constats:

- Les structures associatives, d'une manière générale, intègrent la démarche «développement durable» dans leurs actions
- La notion de transversalité entre les thématiques agriculture, tourisme, sport et culture est une évidence: **la Culture est au centre de toutes les composantes du développement durable**

Face à ces constats, il a été proposé de ne pas réunir un groupe de travail sur la thématique de la culture, mais d'être attentif à sa prise en compte dans tous les autres ateliers (agriculture, tourisme et sport).

Approche intégrée: Approche globale et pluridisciplinaire des questions d'environnement visant à recenser les besoins, déterminer les possibilités de changement et d'amélioration, définir et évaluer les paramètres physiques, sociaux, économiques et politiques afin d'élaborer des mesures et de faire prendre par tous les acteurs concernés des décisions éclairées.

Biodiversité: La diversité biologique ou biodiversité, terme apparu à la fin des années 1980 et consacré par le Sommet de la Terre de Rio en 1992, est devenue l'un des principaux enjeux dans la préservation de l'environnement mondial. Il s'agit non seulement d'inventorier tous les êtres vivants, végétaux et animaux, et même les microbes, mais aussi de comprendre comment ils agissent les uns sur les autres afin de les préserver. Ainsi ce concept prend en compte le nombre des espèces vivantes, leurs caractéristiques et notamment leur matériel génétique ainsi que les écosystèmes dans lesquels elles s'intègrent.

Biosphère: L'ensemble de tous les êtres vivants de notre planète occupe un espace que l'on appelle la biosphère. La biosphère est composée d'écosystèmes. (Dajoz, 1982).

Développement (économique): C'est un faisceau de transformations qui modifie les comportements, intègre les progrès des connaissances, l'amélioration des qualifications, le savoir-faire industriel, modifie les anticipations dans le sens d'une accumulation. (Dictionnaire économique et social, Hatier 1981, p. 338).

Écosystème: C'est l'ensemble des êtres vivants végétaux et animaux (biocénose) qui vivent dans un milieu physique et chimique déterminé (biotope) qui renferme des ressources suffisantes pour assurer le maintien de la vie. Le tout forme un système écologique fonctionnel composé d'éléments en interaction les uns avec les autres.

Ex. d'écosystèmes: un tronc d'arbre mort, un étang, une prairie, une forêt, le lagon, l'océan,...

Empreinte écologique: C'est la mesure de la charge qu'impose à la nature une population donnée. Elle représente la surface de sol nécessaire pour soutenir les niveaux actuels de consommation des ressources et de production de déchets de cette population.

Le calcul de l'empreinte écologique d'une ville, d'un pays donné prend en compte le sol énergétique (surface nécessaire pour cultiver la biomasse équivalente à l'énergie consommée et au CO₂ à absorber), le sol consommé par l'environnement construit, le sol utilisé pour l'alimentation, le sol utilisé pour les produits forestiers. L'empreinte écologique de Londres par exemple fait 120 fois la superficie de la ville, celles de l'Italie ou des Pays-Bas font 3 fois la superficie du pays.

Environnement: Selon le Larousse, c'est l'ensemble des facteurs physiques, chimiques et biologiques dont dépendent la vie et la postérité d'une population animale, végétale ou humaine particulière.

Selon la norme ISO 14001, c'est le milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.

L'environnement est un système complexe dont les caractéristiques varient d'un site à l'autre.

Gouvernance: " Procédure de décision alliant démocratie délégative (élective) et participative. Le partenariat public/privé, les procédures contractuelles, la diffusion d'informations entre les différents acteurs... en sont les principaux éléments. " (C. Brodhag, 1997)

"La gouvernance urbaine, c'est la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique. A chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées." (Extrait de: "Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union Européenne", G. Cavallier, 1999)